



**Quimperlé
 Communauté
 Kemperle
 Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 18h20, puis 39 jusqu'à 18h40, puis 40
Votants : 48 jusqu'à 18h40, puis 50
Secrétaire de séance : Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK (arrivée à 18h20)
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 18h40), Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSÉS :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN) jusqu'à 18h20

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220929-2022_165-DE

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC) à partir de 18h40

DCC2022-165

VIE COURANTE
8- RESSOURCES HUMAINES

Suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (14/35^{ème}) et concomitamment création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème}) d'agent d'accueil et de caisse des centres aquatiques Aquapaqs, au 1^{er} octobre 2022 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Par délibération en date du 26 septembre 2019, un emploi d'adjoint administratif à 14/35^{ème} à l'Aquapaq de Quimperlé a été créé en conseil communautaire dans le cadre du reclassement et de l'aptitude médicale d'un agent.

Compte-tenu de l'évolution de l'aptitude médicale de cet agent, il convient de revoir le temps de travail sur l'emploi. Dans ce contexte, il est donc proposé de supprimer un emploi d'adjoint administratif territorial à 14/35^{ème} au 1^{er} octobre 2022 et de créer concomitamment un emploi d'adjoint administratif à temps non complet à 17.5/35^{ème} d'agent d'accueil et de caisse des centres aquatiques Aquapaqs, dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux.

Les membres du Comité technique ont été saisis pour avis en collège séparé le 12 septembre 2022.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (14/35^{ème}) et concomitamment de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème}) d'agent d'accueil et de caisse des centres aquatiques Aquapaqs, au 1^{er} octobre 2022 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (14/35^{ème}) et concomitamment de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (17.5/35^{ème}) d'agent d'accueil et de caisse des centres aquatiques Aquapaqs, au 1^{er} octobre 2022 dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC